

## Avis de vacance externe au sein du Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO)

RÉF.: EASO/2019/TA/001

<b>Intitulé de la fonction</b>	<b>Assistant de recherche — analyse des données</b>
<b>Type de contrat</b>	<b>Agent temporaire</b>
<b>Groupe de fonctions/grade</b>	<b>AST 4</b>

### 1. PRESENTATION

Le Bureau européen d'appui en matière d'asile (ci-après «l'EASO»), créé par le règlement (UE) n° 439/2010<sup>1</sup>, renforce la coopération pratique en matière d'asile entre les États membres de l'Union européenne (UE), améliore la mise en œuvre du régime d'asile européen commun (RAEC) et soutient les États membres dont les régimes d'asile et d'accueil sont soumis à des pressions particulières.

L'EASO se concentre plus particulièrement sur trois tâches principales:

1. soutenir la coopération pratique en matière d'asile entre les États membres, principalement par des formations, des activités de qualité, des informations sur les pays d'origine, des statistiques et analyses, des réseaux d'experts spécialisés, des ateliers de coopération pratique, un soutien thématique sur les questions des mineurs non accompagnés, de la traite des êtres humains et de l'égalité entre les hommes et les femmes;
2. soutenir les États membres soumis à des pressions particulières en leur apportant une aide d'urgence, y compris le déploiement d'équipes d'appui «asile» pour aider les États membres de l'UE à gérer les demandes d'asile et à mettre en place des installations d'accueil appropriées;
3. contribuer à la mise en œuvre du RAEC en collectant et en échangeant des informations sur les meilleures pratiques, en rédigeant un rapport annuel sur la situation de l'asile dans l'UE couvrant toute la procédure d'asile dans les États membres de l'UE et en adoptant des documents techniques sur la mise en œuvre du nouvel acquis de l'Union en matière d'asile.

Le siège de l'EASO se situe à La Valette (Malte).

### 2. POSTE PROPOSE

L'assistant de recherche travaillera dans le secteur «Recherche» de l'unité «Information et analyse» au sein du département «Opérations», et sera chargé des tâches suivantes:

1. Soutenir des activités telles que la collecte de données, les processus analytiques et les projets de recherche visant à décrire et expliquer la migration liée à l'asile vers l'Union européenne (UE), et la mise en œuvre du régime d'asile européen commun (RAEC). Les

---

<sup>1</sup> Règlement (UE) n° 439/2010 du Parlement européen et du Conseil du 19 mai 2010 (JO L 132 du 25.5.2010, p. 11).

projets actuels comprennent l'analyse des tendances en matière d'asile ([cliquer ici](#)), l'utilisation de mégadonnées pour fournir une alerte rapide et des enquêtes sur les demandeurs d'asile.

2. Assister les différents membres de l'équipe dans la production de résultats analytiques, tels que des tableaux de bord/visualisations, des documents de recherche et des rapports analytiques.
3. Soutenir les membres de l'équipe dans la mise en place, le maintien et le traitement d'ensembles de données, et dans l'élaboration d'outils visant à résumer et visualiser les tendances destinées à un large public.
4. Contribuer à l'organisation de réunions, d'ateliers, de réunions de réseau et de groupes de travail ainsi que d'autres événements connexes, notamment la conception d'ordres du jour de réunions et la rédaction de notes succinctes de présentation, de comptes rendus de réunion et de rapports d'évaluation.
5. S'acquitter de toute autre tâche confiée par le chef de secteur.

### **3. PROFIL RECHERCHE**

#### **A) Critères d'admissibilité**

Seront considérés comme admissibles pour la phase de sélection les candidats qui, à la date limite de dépôt des candidatures, satisfont aux critères formels exposés ci-dessous:

1. posséder un niveau d'enseignement supérieur sanctionné par un diplôme<sup>2</sup> et une expérience professionnelle pertinente d'au moins neuf ans après l'obtention du diplôme; ou posséder un niveau d'enseignement sanctionné par un diplôme donnant accès à l'enseignement supérieur et une expérience professionnelle pertinente d'au moins 12 ans acquise après l'obtention du diplôme;
2. être ressortissants d'un des États membres de l'Union européenne, du Liechtenstein, de Norvège ou de Suisse;
3. jouir de leurs droits civiques;
4. avoir satisfait à toutes les obligations imposées par les lois régissant le service militaire;
5. posséder une connaissance approfondie d'une des langues officielles de l'UE et une connaissance satisfaisante d'une autre de ces langues dans la mesure nécessaire à l'exécution des tâches inhérentes au poste;

---

<sup>2</sup> Seuls seront acceptés les diplômes décernés par les autorités d'un État membre de l'UE et ceux reconnus comme équivalents par les autorités compétentes d'un autre État membre de l'UE. Si les études principales ont été suivies en dehors de l'Union européenne, les diplômes ou certificats du candidat doivent avoir été reconnus par un organe officiellement habilité à cette fin par l'un des États membres de l'Union européenne (tel que le ministère national de l'Éducation) et un document l'attestant doit être transmis si vous avez été invité à un entretien. Cela permettra au comité de sélection d'évaluer avec précision le niveau des qualifications.

6. offrir les garanties de moralité requises pour l'exercice des fonctions envisagées<sup>3</sup>;
7. être physiquement aptes à exécuter les tâches inhérentes au poste<sup>4</sup>.

## **B) Critères de sélection**

S'ils satisfont aux critères d'admissibilité énoncés à la section A) *Critères d'admissibilité*, les candidats seront évalués sur la base des critères de sélection suivants. Les candidats correspondant le mieux au profil recherché seront invités à un entretien.

### **Critères essentiels**

1. Compréhension avérée des techniques analytiques et des méthodes de recherche (d'un point de vue qualitatif ou quantitatif);
2. expérience dans la production de rapports analytiques bien rédigés, détaillés et complets (institutionnels, universitaires ou autres);
3. expérience de travail sur des projets de recherche et/ou expérience de la collecte et l'analyse des données.

### **Atouts**

1. Diplôme universitaire obtenu dans un domaine pertinent pour les tâches mentionnées dans la description du poste;
2. expérience dans l'exécution d'analyse de données, d'analyse de texte ou d'analyse spatiale (SIG) en ayant recours à des outils tels que SAS, R, Stata, SPSS, JMP, NVIVO, ArcGIS ou des outils similaires, y compris les fonctions de visualisation des données;
3. connaissance des principales recherches, méthodes et données sur les flux de migration (d'asile);
4. expérience dans l'organisation de réunions et la coordination entre plusieurs parties prenantes;
5. expérience de travail dans un environnement international.

### **Évaluation durant la procédure d'entretien**

Les candidats invités à la procédure d'entretien (entretien et épreuve écrite) seront évalués sur la base des critères suivants, essentiels pour le poste:

1. excellente maîtrise de l'anglais, tant à l'écrit qu'à l'oral;

---

<sup>3</sup> Avant d'être nommé, le candidat retenu sera invité à fournir un extrait de son casier judiciaire.

<sup>4</sup> Avant d'être nommé, le candidat retenu sera soumis à un examen médical par un médecin-conseil des institutions afin de permettre à l'EASO de s'assurer qu'il remplit les conditions prévues à l'article 28, point e), du statut des fonctionnaires de l'Union européenne.

2. capacité d'utiliser des équipements et applications de bureautique électroniques (traitement de texte, feuilles de calcul, présentations, communications électroniques, internet, etc.).

Durant la procédure d'entretien, les candidats peuvent également être évalués au regard des critères suivants:

1. excellentes compétences en matière de planification et d'organisation et capacité à établir des priorités et à produire des résultats sous la pression;
2. excellentes compétences analytiques et de recherche;
3. capacité à travailler efficacement au sein d'une équipe pluridisciplinaire dans un environnement multiculturel et multilingue;
4. connaissance de la mission et de l'organisation de l'EASO.

#### **4. SELECTION ET NOMINATION**

Le règlement qui constitue la base juridique de l'EASO a été adopté en mai 2010 (Journal officiel de l'Union européenne L 132 du 29.5.2010).

L'éligibilité des candidats sera évaluée par un comité de sélection au regard du respect de tous les critères d'éligibilité au moment de la date limite de dépôt des candidatures.

Les candidatures des candidats éligibles seront également évaluées au regard des critères de sélection. À la suite de cette évaluation, les candidats les mieux classés peuvent être invités à un test de compétence écrit et à un entretien qui se dérouleront pour la plus grande partie en anglais.

L'entretien portera sur les éléments suivants:

- aptitude générale et capacités linguistiques dans la mesure nécessaire à l'exécution des tâches conformément à l'article 12, paragraphe 2, point e), du régime applicable aux autres agents des Communautés européennes;
- compétences spécifiques en rapport avec les profils des candidats conformément aux critères de sélection du présent avis de vacance.

Les candidats invités à un entretien seront tenus d'apporter les copies des documents énumérés ci-dessous:

- document prouvant la citoyenneté (par exemple, un passeport);
- certificats attestant les qualifications éducatives et professionnelles, notamment celles donnant accès au poste concerné;
- documents attestant l'expérience professionnelle après la date à laquelle le candidat a obtenu la qualification donnant accès au poste concerné et mentionnant clairement les dates de

début et de fin, s'il s'agissait d'une activité à temps plein ou à temps partiel, ainsi que la nature des tâches exécutées.

Le comité de sélection proposera une liste restreinte des candidats retenus à l'autorité investie du pouvoir de nomination, qui décidera de la nomination du candidat retenu et de l'établissement d'une liste de réserve pour le poste ouvert à candidature. Les candidats prennent note du fait que leur inscription sur la liste de réserve ne constitue pas une garantie de recrutement. Le recrutement dépendra de la disponibilité des postes et du budget.

La liste de réserve pour ce poste sera valable jusqu'au 31 décembre 2019 et peut être prolongée à la discrétion de l'autorité investie du pouvoir de nomination.

Avant la signature du contrat, il sera demandé au candidat retenu de se soumettre à l'examen médical obligatoire d'un médecin-conseil des institutions, afin de permettre à l'EASO de s'assurer qu'il remplit les conditions exigées à l'article 28, point e), du statut des fonctionnaires des Communautés européennes.

## **5. ÉGALITE DES CHANCES**

L'EASO applique une politique d'égalité des chances et accepte les candidatures sans distinction fondée sur le sexe, la race, la couleur, l'origine ethnique ou sociale, les caractéristiques génétiques, la langue, la religion ou les croyances, les convictions politiques ou autres, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance, le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle.

## **6. CONDITIONS D'EMPLOI**

L'agent temporaire sera nommé par le directeur exécutif, sur recommandation du comité de sélection, à l'issue de la procédure de sélection.

Il sera recruté en qualité d'agent temporaire conformément à l'article 2, point f), du régime applicable aux autres agents de l'Union européenne, pour une période de **cinq ans** renouvelable. Le poste d'agent temporaire concerné relèvera du groupe AST 4.

Les candidats retenus qui seront recrutés accompliront une période d'essai initiale de neuf mois.

La rémunération d'un **agent temporaire de grade AST 4 (échelon 1)** comprend un **saire de base de 4 231,23 EUR** pondéré par le coefficient correcteur (actuellement 90,2 % pour Malte) et complété par diverses indemnités, dont des allocations familiales. Les traitements des membres du personnel sont soumis à un impôt de l'Union européenne prélevé à la source. Les membres du personnel sont exonérés de l'impôt national sur le revenu et affiliés aux régimes de sécurité sociale et de pension de l'Union européenne.

Pour plus d'informations sur les conditions de travail des agents temporaires, veuillez consulter le régime applicable aux autres agents de l'Union européenne:

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CONSLEG:1962R0031:20140101:FR:PDF>

Le lieu d'affectation est **La Valette - zone portuaire (Malte)**.

## 7. PROCEDURE DE CANDIDATURE

Pour que les candidatures soient valables, les candidats doivent:

- utiliser le formulaire de candidature officiel disponible sur le site web de l'EASO. La candidature doit être complétée en anglais, et toutes les parties doivent être entièrement complétées;
- envoyer leur candidature par courrier électronique à l'adresse: [applications@easo.europa.eu](mailto:applications@easo.europa.eu) avant la date limite.
- l'objet du courrier électronique doit comporter la référence du présent avis de vacance, suivi du nom du candidat.

Les candidatures incomplètes seront écartées et traitées comme non éligibles. Les candidats qui utilisent la même candidature pour postuler à plus d'un poste seront également écartés.

Veuillez noter que la procédure de sélection peut prendre plusieurs mois.

Il sera demandé aux candidats qui se voient offrir le poste de présenter les originaux ou des copies certifiées conformes de leurs diplômes et de leurs certificats d'expérience professionnelle.

Afin de faciliter la procédure de sélection, toute correspondance avec les candidats au sujet du présent avis de vacance se fera en anglais.

Les interventions directes ou indirectes des candidats auprès du comité de sélection au sujet du présent recrutement sont formellement proscrites. L'autorité investie du pouvoir de nomination se réserve le droit d'exclure le candidat qui enfreindrait cette prescription.

### **Date limite de dépôt des candidatures:**

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au **11 mars 2019** à 13 h 00 (heure de Bruxelles). Les candidatures reçues après ce délai ne seront pas prises en considération par l'EASO.

Il est vivement conseillé aux candidats de ne **pas attendre le dernier jour** pour déposer leur candidature, un encombrement des lignes ou une défaillance de la connexion internet pouvant entraîner des difficultés pour le dépôt de la candidature. L'EASO ne peut en aucun cas être tenu responsable des retards dus à ces difficultés.

**Si, à un stade quelconque de la procédure, il est constaté que des informations fournies par un candidat sont incorrectes, le candidat en question sera écarté<sup>5</sup>.**

## 8. PROTECTION DES DONNEES

L'objectif du traitement des données transmises par le candidat est la gestion de la (des) candidature(s) du candidat en vue d'une éventuelle sélection et d'un éventuel recrutement à l'EASO.

---

<sup>5</sup> En cas de divergences entre les différentes versions linguistiques, seule la version anglaise sera considérée comme correcte.

L'EASO ne rend pas publics les noms des candidats retenus sur les listes de réserve. Il est toutefois possible qu'aux fins du recrutement et à des fins de planification connexes, les membres de l'équipe de direction de l'EASO aient accès aux listes de réserve et, dans des cas spécifiques, au formulaire de candidature d'un candidat (sans les pièces justificatives, qui sont tenues confidentielles par le département du personnel). Les dossiers de candidature des candidats non engagés sont conservés pendant une période de deux ans à compter de la date d'expiration de la liste de réserve, à la fin de laquelle ils sont détruits.

Les informations à caractère personnel demandées seront traitées conformément au règlement (CE) n° 45/2001 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2000 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions et organes communautaires et à la libre circulation de ces données.

## **9. PROCEDURES DE RECOURS**

Conformément à l'article 90, paragraphe 2, du statut des fonctionnaires et du régime applicable aux autres agents de l'Union, un candidat peut introduire une réclamation dirigée contre un acte lui faisant grief. La réclamation doit être introduite dans un délai de trois mois à compter de la notification, à l'adresse suivante:

**Directeur exécutif**

**Bureau européen d'appui en matière d'asile**

**MTC Block A, Winemakers Wharf, Grand Harbour Valletta, MRS 1917**

**Malte**

En cas de rejet de la réclamation, conformément à l'article 270 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne et à l'article 91 du statut des fonctionnaires et du régime applicable aux autres agents, un candidat peut introduire une procédure de recours judiciaire pour contester l'acte. Le recours doit être formé dans un délai de trois mois à compter de la notification, à l'adresse suivante:

**Tribunal de la fonction publique de l'Union européenne**

**Boulevard Konrad Adenauer**

**L-2925 Luxembourg**

**Luxembourg**

Si vous pensez qu'il y a eu un cas de mauvaise administration, vous pouvez déposer une plainte auprès du Médiateur européen dans les deux ans à compter de la prise de connaissance des faits sur lesquels se fonde la plainte (voir <http://www.ombudsman.europa.eu>), ou écrire au:

**Médiateur européen**

**1, Avenue du Président Robert Schuman -BP 403**

**67001 Strasbourg Cedex**

**France**

Veillez noter que les réclamations introduites auprès du Médiateur européen n'ont pas pour effet de suspendre le délai mentionné aux articles 90 et 91 du statut des fonctionnaires et du régime applicable aux autres agents pour l'introduction de réclamations ou d'un recours conformément à l'article 270 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne.